Solidaires DOUANES

Réunion d'Information
moniteurs TPCI
du vendredi 21 avril 2023

Missions / Carrière | ***Communiqué***

La prise du sommeil ?

Ceci n'est pas une clé de bras...

La lutte : un préalable, toujours.

Voilà 8 ans, les moniteurs aux techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI) s'étaient mobilisés pour protester contre le manque de moyens et le défaut de reconnaissance.

2015 : conciliation trahie
Mais au final tout cela est resté au stade de la réflexion abstaite.
À l'époque, la DG avait calmé le jeu en annonçant à qui voulait l'entendre *prise en considération*.
Depuis, la barque s'est encore chargée, et les collègues saturent.

2015 → 2023 : travail alourdi
De fait, ce qui était ressenti comme *difficile* quelques années en arrière devient *insupportable* du fait de l'alourdissement considérable de la charge de travail.
En effet, avec les nouvelles formations à assumer, depuis leur précédent mouvement la charge de travail des moniteurs a été multipliée par 2,5 (*détails en page 4*).

2023 : mobilisation unie
Ils se mobilisent donc à nouveau en ce printemps 2023.
Ils veulent du concret, et on ne les y prendra plus de sitôt avec de la « monnaie de singe ».
Leur cohésion et implication a permis, avec le soutien apporté au niveau syndical d'obtenir une 1ère réunion dédiée à leur situation au niveau de la Direction générale.

Les besoins : du lourd, sans détour.

Les moniteurs TPCI ne souhaitent donc plus de la demi-mesure. C'est pourquoi SOLIDAIRES, relayant les légitimes attentes des collègues, revendique *(détails en page 7)* :

- **Sur le plan indemnitaire :** une indemnité à hauteur de +500 €/mensuels, afin de tenir compte à la fois de la responsabilité et de la technicité.
  Ceci à l'image de ce que nous revendiquons pour nos collègues chefs d'équipe (CDE) ou chauffeurs de la branche Surveillance (SU).
  Cette somme n'est pas mirobolante. Quand un collègue a la responsabilité d'un dispositif, de la vie de ses collègues et d'usagers, c'est la moindre des contreparties.
  Et cela correspond au niveau de vie perdu par les agents de catégorie C, B et début de carrière A depuis le tournant des années 2000.
- **Sur le plan matériel :** disposer des moyens adéquats, notamment une bibliothèque avec des notes administratives à jour accessible à tous les agents.
  Il y en a marre de cette désorganisation structurelle, où les agents doivent se constituer eux-mêmes par leurs propres moyens, leur propre répertoire à une échelle individuelle, cheminant avec moult difficulté pour trouver des informations à jour.
  Cette revendication concerne d'ailleurs tous les personnels de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI). Les personnels doivent pouvoir disposer des outils pour travailler !

Sommaire

Tract/résumé	*p 1*
Compte-rendu	*pp 2-5*
Annexes	*pp 6-11*
n°1 : déclaration liminaire	*pp 6-7*
n°2 : publication unitaire du 29/03	*pp 8-9*
n°3 : lettre ouverte des moniteurs	*pp 10-11*

La suite : des actes, plutôt que des discours.

La « haute » administration annonçant une énième fois la prise en considération, nous attendons des avancées conséquentes, qui dépassent le symbolique. **Le symbole, c'est certes important, mais ce n'est pas sonnant et trébuchant.**

Compte-rendu
de SOLIDAIRES Douanes

Introduction

Cette réunion fixée à 14h30 a été organisée après la mobilisation des collègues initiée à la fin du mois de mars. Pour la « haute » administration, il ne s'agit pas d'un groupe de travail, mais d'une simple « réunion d'information », d'où l'absence de communication de documents de travail par ses soins.

A) Participation

a) « Haute » administration
En l'absence de la Directrice générale, cette réunion est présidée par M. Jean-François Dutheil, directeur général adjoint (DG-A), assisté de :
- Sous-direction ressources humaines et relations sociales (SD-RH) : Mme Florence Ployart, sous-directrice ;
- Bureau métiers de la Surveillance et méthodes de travail (Réseau 2) : M. Patrice François, chef de bureau ;
- Bureau Recrutement, pilotage des emplois et formation (RH2) : Stéphane Pichegru, adjoint à la cheffe de bureau.

b) Organisations syndicales (OS)
L'ensemble des syndicats participent à la réunion :
- syndicat SOLIDAIRES : 3 ;
- syndicat CFDT : 3 ;
- syndicat CGT : 3 ;
- union USD-FO : 3 ;
- syndicat UNSA : 2 ;
- syndicat CFTC : 1 ;
- syndicat CGC : 1.

B) Préalables

Trois organisations se sont exprimées en préalable :
- SOLIDAIRES : lecture d'une déclaration (*détails p5*) ;
- CFDT : lecture d'une déclaration ;
- CGT : propos.

C) Ordre du jour

Le DG-A propose un déroulé du propos :
1°) impacts de la Covid-19 ;
2°) contraste par DR ;
3°) relations avec l'ENDLR.

I – Contexte : un sentiment de trahison depuis près de 10 ans

A) Présentation : pour la DG, c'est temporaire !

Principe : la faute à la crise sanitaire
Pour le président et la « haute » administration, les difficultés rencontrées par les moniteurs Tir sont conjoncturelles.
Selon les propres termes du président, cela résulte de la crise sanitaire.

Exemples : *ad nauseam*
Les grandes difficultés d'obtenir des locaux ? Covid-19.
L'augmentation de la pression et de la charge de travail ? Covid-19.
Manque de moyens ? Covid-19.
La pluie en novembre : Covid-19 ?

B) Commentaires : c'est structurel !

Historique : plus de 8 ans d'attente
Lors du précédent mouvement de 2015, les moniteurs de tir ont déjà soulevé les problématiques de :
- insuffisance de rémunération ;
- manque de moyens humains et matériels ;
- l'absence de reconnaissance.

À l'époque la « haute » administration avait répondu « être à l'écoute », « attentive », tout en enjoignant les collègues moniteurs à reprendre leur travail. *In fine*, que la patience et l'esprit de conciliation des moniteurs serait fructueux…
Pour SOLIDAIRES, on voit ce que cela a donné : la « haute » administration a pris la gentillesse pour de la faiblesse…

En 2023 : cela explose !
Ainsi, huit ans après toujours rien. Du moins du côté des considérations des autorités.
Parce qu'entre temps, la charge de travail, elle, a explosé ! Et les problématiques dénoncées en leur temps se sont enkystées.
De fait, ayant marre d'être pressurés, nos collègues à bout se sont mis en mouvement. La rapidité de la généralisation de leur mouvement sur le territoire national est la démonstration d'une solidarité et d'une communauté d'action.
À noter que les personnels de la branche Surveillance « piétons » parfaitement conscients des problématiques vécues par les moniteurs TPCI soutiennent la mobilisation en cours.

II – La discussion

A) Présentation : expression des besoins… au cas par cas ?

« Haute » administration : diviser pour régner !
Tout à ses propos introductifs, le président entame la discussion par la volonté de faire un état des lieux des difficultés rencontrées ça et là au niveau de telle et telle direction.
Autrement dit : ce ne seraient que des problématiques locales… Pour SOLIDAIRES, il n'en est aucunement question, les problèmes étant connus de longue date et documentés partout sur le territoire, la DG doit prendre ses responsabilités.

Syndicats : unité des besoins = unité d'action !
Levée aussitôt de boucliers au niveau de la représentation du personnel !
Les organisations syndicales (OS), relayant la parole des moniteurs, indiquent ne pas vouloir entamer un kaléidoscope des spécificités de telle direction par rapport à telle autre.
Les problématiques étant générales, l'exposé des revendications sera donc général (*détails dans le paragraphe ci-dessous*).

B) Commentaires : hausse de la charge de travail de 150 % = + 500 €

Les moniteurs TPCI sont lésés financièrement dans l'exercice de leurs fonctions de formateurs.
En effet, les heures de travail effectuées sous le régime du monitorat sont autant d'heures de nuit, dimanches et jours fériés (HNDJF) en moins.
Donc ce sont des primes de supplément rendement brigade (SRB) & de répartitions contentieuses diminuées d'autant.
Pour rappel, la doctrine d'emploi pour les formateurs dans les écoles relève de la catégorie A.
Ceci est légitimement motivé pour plusieurs motifs :

- par leur aptitude à *encadrer* des stages,
- *animer des équipes* de stagiaires,
- et évaluer des personnels de catégorie A.

Pour SOLIDAIRES, il est donc clairement anormal que les collègues gagnent moins leur vie en assumant l'exercice de ces fonctions de formateurs, que s'ils effectuent leurs missions normalement dans leur brigade d'appartenance.
Pour rappel, par rapport au standard en vigueur au début des années 2000, un agent (C, B et début de catégorie A a perdu l'équivalent de 500 €/mois de niveau de vie du fait de l'inflation et de la non indexation du point d'indice.
Au vu de la technicité, du préjudice, de la responsabilité, SOLIDAIRES revendique pour les moniteurs, et à l'instar d'autres collègues (chefs d'équipe, chauffeurs, etc) une indemnité de 500 €.

+150 %

C'est *a minima* l'augmentation de la charge de travail des moniteurs TPCI, en se basant sur le nombre d'heures de formation par agent et par an.

En effet, lors de la mise en place du statut de moniteur, le nombre d'heures à effectuer était de 24h/agent/an pour les TPAI (techniques professionnelles d'amener et d'immobilisation) devenues en 2010 TPCI (techniques professionnelles de contrôle et d'intervention).

Depuis, le nombre d'heures à effectuer a été multiplié par 2,5 avec 36 heures supplémentaires pour un total estimé à ce stade de 60 heures/agent/an du fait de l'animation et gestion d'autres stages :

- arme longue *Heckler & Koch* (HK = +10h/an)
- périple meurtrier (+15h, sans recyclage pour l'instant) ;
- bâton de protection télescopique (BPT) ;
- contrôle ferroviaire en embarqué ;
- fonction de chef d'équipe (CDE) ;
- changement de branche ;
- etc.

C) Réponse DG : prise de note, mais pas d'enveloppe !

« Haute » administration : pas à son niveau…
Le DG-adjoint exprime sa considération sur le volet indemnitaire, mais qu'il qu'il n'a pas de réponse à donner… n'ayant « pas de vision coordonnée ». C'est-à-dire n'ayant pas de vue d'impact de la revalorisation de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) des moniteurs sur l'ensemble du budget de l'administration.
Mme la sous-directrice RH complète en indiquant que la réflexion est à mener dans un cadre plus large : d'abord au niveau de l'ensemble des moniteurs, (donc avec le tir), puis au niveau des spécialistes et de l'ensemble de la branche Surveillance.
Par ailleurs, un abondement l'indemnitaire n'est pas prévu, puisqu'un effort a été entrepris dans le cadre du transfert des missions fiscales (TMF).

SOLIDAIRES : non signataire de l'accord TMF, donc libre de revendiquer sur l'indemnitaire !
SOLIDAIRES, en connaissance de cause, a décidé en 2022 de ne pas signer l'accord sur le transfert/abandon des missions fiscales (TMF)[1].
Nous savions et avions écrit que l' « accompagnement indemnitaire pérenne pour l'ensemble des agents » (p2 de l'accord) signifie extinction du revendicatif durant toute la durée de l'accord. C'est-à-dire jusqu'en 2025 inclus.
Ici, la réponse de la SD-RH confirme notre analyse d'alors : signer = trahir les collègues aussi bien sur les emplois & missions, que sur l'indemnitaire.
Sauf que SOLIDAIRES, non signataire de cet accord scélérat, n'est nullement lié par ces clauses ! C'est pourquoi SOLIDAIRES revendique sans réserve une hausse de la doctrine d'emploi ET de l'indemnitaire. Un abondement de 500 € mensuel ce n'est pas volé, au regard de la technicité, de la responsabilité et du coût de la vie.

1 Cf ici : http://solidaires-douanes.org/Guide-restructurations et là http://solidaires-douanes.org/destruction-missions-fiscales

II – Autres points

A) Présentation : suspension de séance avant le reste.

Lors de l'examen de l'indemnitaire, après une suspension de séance, l'ensemble des organisations syndicales (OS) s'est accordé pour exiger de la direction générale, au maximum sous une semaine, à indiquer quelle enveloppe elle était prête à donner pour répondre aux revendications, sous peine de quitter la séance et de bloquer les formations jusqu'à septembre minimum.

Addendum du 26/04/2023 :
Lors de la réunion d'information sur les moniteurs tir du mercredi 26 avril, relancé syndicalement, le Directeur général adjoint a réindiqué n'avoir aucune enveloppe.

B) Absente sur l'indemnitaire, la DG fait des petits pas sur la reconnaissance et le matériel

Reconnaissance

La « haute » administration étant absente sur l'indemnitaire, le DG-A tente de rattraper l'issue du GT en multipliant les annonces, en indiquant que :

- il y a un sujet sur les formateurs occasionnels ;
- il y a une possibilité de reconnaissance via l'inscription des diplômes au répertoire national des certifications professionnelles (TPCI).

Par ailleurs, la Direction générale est prête :

- à répondre favorablement aux heures de sport pour les moniteurs TPCI ;
- à augmenter le temps de préparation des formations ;
- à créer un réseau, pour une meilleure communication entre les moniteurs et l'ENDLR qui semble ici déconnectée ;
- à considérer les formations de chef d'équipe (CDE) en tant que formations occasionnelles, et donc à une indemnisation au même taux horaire que les formateurs occasionnels.

Matériel

Enfin, le DG-A a également pointé une volonté d'un état des lieux et une homogénéisation des lieux de formation (dojo, hangar, etc) et sur l'achat de matériel de formation (gants, sac de frappe, etc, avec perspective d'une dotation identique partout sur le territoire).

Pour SOLIDAIRES Douanes, tout ceci est bienvenu, mais notoirement insuffisant :

- *D'abord c'est la moindre des choses que l'Etat employeur définisse un cadre d'action indentique sur le territoire.*
  Il y en a assez d'un amateurisme organisationnel se reposant sur le professionnalisme individuel !
- *Ensuite, cela ne saurait répondre aux attentes exprimées en matière de reconnaissance indemnitaire.*

Pour conclure : un combat juste

Une réunion d'information qui laisse quelque peu sur notre faim ? Au contraire : nous nous y attendions.

- Les rares éléments d'engagement annoncés relèvent de l'organisationnel et qui coûte peu.
- Dès que nous rentrons dans le dur, c'est-à-dire l'enveloppe budgétaire, nous nous rendons bien compte que cela achoppe. La « haute » administration étant en deça de ses responsabilités, nous encourageons les collègues moniteurs à se tenir pleinement mobilisés. Leur combat est légitime.

Quand il s'agit de se battre pour le bon fonctionnement de l'Administration, pour de bonnes conditions de vie au travail et une juste rémunération, SOLIDAIRES Douanes se tient et se tiendra toujours aux côtés des collègues.

Pour SOLIDAIRES siégeaient : *Yannick Devergnas, Guillaume Espanol et Christophe Tinet.* ***Pour davantage de précisions, les contacter.***

Annexe n°1 :

Déclaration liminaire de SOLIDAIRES Douanes

Annexe n°1 : la déclaration préalable de SOLIDAIRES

Solidaires DOUANES

Réunion d'Information moniteurs TPCI
du vendredi 21 avril 2023

Missions / Carrière | ***Liminaire***

TPCI : rompre l'asphyxie

Mesdames et messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour une réunion d'information (RI) dédiée aux moniteurs aux techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI).

Cette réunion était attendue par nos collègues depuis bien longtemps.
Sa tenue, annoncée par vos services voilà 2 semaines, fait suite à la mobilisation initiée par nos collègues moniteurs TPCI depuis maintenant près d'un mois et répond à la communication intersyndicale du 29 mars dernier. C'est la preuve qu'une mobilisation peut faire bousculer l'agenda !

Ces dernières années, la fonction de moniteur a profondément évolué. Avec un fort enrichissement du panel de stages à animer, en sus des deux heures de formation par mois par agent aux TPCI. Notamment les formations professionnelles (FP) et habilitations :

- au périple meurtrier,
- à la fonction de chef d'équipe (CDE),
- au contrôle ferroviaire en embarqué,
- au changement de branche (CO → SU),
- au bâton de protection télescopique (BPT),
- à l'arme longue de marque *Heckler & Koch* (HK),
- etc.

Nos collègues moniteurs sont à bout. Les exigences envers eux ont fortement augmenté, mais pas leur salaire, ni leur doctrine d'emploi. Là comme ailleurs, *nouvelles missions* ne signifie pas *moyens en adéquation*. De fait, ils sont pris entre *le marteau des nouvelles missions* et *l'enclume de la disponibilité opérationnelle* dans leur unité d'affectation.

C'est pourquoi leurs revendications multiples couvrent le spectre du champ professionnel :

a) Volet rémunération :
- Hausse de l'allocation complémentaire de fonctions (ACF) en compensation de la perte des heures majorées (week-end / nuit / jours fériés), du supplément rendement brigades (SRB) et des primes annuelles.
- Cumul des points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) en compensation de la perte des points enregistrée pour les personnels ayant plusieurs fonctions (motocycliste, tir, etc).
- Rémunération à l'heure pour toute autre FP / habilitation en dehors des FP TPCI, actuelles et futures.

b) Volet logistique :
- Un lien informatique direct avec l'école nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR), avec :
  - un accès à l'ensemble des supports pédagogiques, notes administratives (NA), doctrines, fiches incidents, etc, à jour ;
  - la possibilité de communiquer et avoir des réponses rapides et officielles à toutes questions.
- Un équipement pédagogique à la hauteur des exigences des FP.
- Des lieux discrets et fonctionnels pour effectuer les FP.
- La constitution d'un véritable réseau :
  - via la tenue une réunion, a minima tous les 2 ans, de tous les référents ;
  - et la possibilité d'effectuer des réunions / stages inter-administrations en rapport avec la sécurité.

c) Volet doctrine d'emploi & considération :
- Des heures dédiées à la condition physique des moniteurs, à l'instar des motocyclistes.
- Des heures pour les entrainements et réunions (établissement des calendriers, des programmes dispensés, etc).
- Des heures dédiées pour les référents TPCI ainsi que des moyens logistiques (PC portable avec accès Aladin). Aucune allusion relative aux absences sur le terrain dues à leurs fonctions.
- Information rapide de tout problème intra Direction régionale lié à la sécurité.

Les personnels, là comme ailleurs, attendent une vraie reconnaissance de leur travail.
Ils ne demandent pas l'aumône, mais les moyens de vivre et de pouvoir exercer convenablement l'ensemble de leurs missions, pour une fonction qui a déjà perdu en attractivité.

Un effort réel ET conséquent doit être entrepris par les autorités, dans un cadre clairement défini.
Il y en a assez que nos collègues soient laissés à eux-mêmes. Des gages d'action et des moyens doivent être fournis au plus vite : il y a urgence.

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le vendredi 21 avril 2023

Annexe n°2 :

Publication unitaire du 29/03/2023

Annexe n°2 : la publication unitaire du 29/03/2023 *(remise en page)*

Mobilisation des moniteurs TPCI

Le chantier de la Surveillance, obtenu suite à la mobilisation de 2022, a pour but d'identifier les dysfonctionnements de la branche Surveillance (efficacité opérationnelle, formation, etc….) et de les résoudre.
Au fil des réunions qui se tiennent entre la DG et les OS, certains constats sont communs quels que soient les thèmes abordés :

- Un manque de reconnaissance de l'Administration envers ses agents et un manque de valorisation de certaines fonctions.
- Une rémunération insuffisante face à l'augmentation du coût de la vie, et qui ne prend pas en compte l'engagement et la technicité des personnels sur les missions qui leur sont dévolues.
- Un manque d'effectifs qui crée des conditions de travail insatisfaisantes.

D'une manière générale, il apparaît que l'Administration des Douanes s'en remet de plus en plus à la bonne volonté des collègues quant à l'accomplissement de leurs missions/fonctions (spécialistes, moniteurs, chauffeurs, chefs d'équipes, collègues soumis à des astreintes aéroportuaires….), et nous ne sommes donc pas surpris par les difficultés de recrutement auxquelles elle est confrontée.

Cette situation, les moniteurs de TPCI ont décidé de ne pas la tolérer plus longtemps.
Ainsi, ils ont décidé collectivement de ne plus assurer prochainement les formations.

L'intersyndicale douanière soutient leur mouvement, et se fait le relais de leurs légitimes revendications :

- Revalorisation de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF).
- Cumul possible des NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).
- Rémunération des actions de formation en matière de périple meurtrier, BPT, HK, changement de branche, formation de chef d'équipe, etc., qui sont venues en supplément de la formation continue des agents.

En plus de ces revendications indemnitaires, l'animation du réseau des moniteurs TPCI doit être améliorée, et leur accès à la documentation spécifique facilitée. Une réécriture des BOD « sécurité » s'avère nécessaire.

En outre, des progrès sont à faire concernant la mise à disposition de dojos et autres installations nécessaires aux enseignements.

Enfin, l'attribution d'heures permettant la pratique sportive nous semble en totale cohérence avec la fonction de moniteur TPCI.

L'intersyndicale douanière se fera donc l'écho de ces revendications
lors des prochains travaux sur la Surveillance,
ainsi que dans les différentes instances directionnelles.

Annexe n°3 :

La lettre ouverte des moniteurs de la DR Dunkerque

adressée

à M. le Directeur interrégional des Hauts-de-France (DI HdF)

Annexe n°3 : la lettre ouverte des moniteurs de la DR Dunkerque
(remise en page)

Le paisible quotidien d'un moniteur TPCI au sein de la direction régionale des Douanes de Dunkerque ou la science du devoir en faire plus avec moins.

Dans le but d'offrir aux agents de la surveillance un cadre sécuritaire de plus en plus renforcé pour l'exercice de leurs missions opérationnelles, au fil des années les moniteurs TPCI régionaux ont vu leur programme des formations obligatoires à dispenser s'enrichir.
Notamment ces 5 dernières années avec le déploiement de l'arme longue au sein des brigades de surveillance et la mise en place du nouveau module dédié au périple meurtrier.
Des modules complémentaires qui bien entendu ne se soustraient en rien aux 24 heures de formations obligatoires que chaque agent doit pouvoir effectuer annuellement, en plus des divers recyclages nécessaires pour le maintien de leurs acquis.

Si les heures de formation à dispenser se sont accrues de façon pérenne, en revanche, les conditions de travail des moniteurs TPCI régionaux ne cessent de se dégrader et leurs conditions de rémunération en tant que formateur restent inchangées.

Parlons bien parlons logistique

Des lieux de formations non adaptés avec pour exemple le plus frappant un module contrôle routier effectué sur la voie publique au milieu des usagers au sein de la division du tunnel sous la manche. Une situation qui pourrait paraître ubuesque dans un contexte sécuritaire renforcé, mais non une dangereuse réalité.

Une mise à disposition de véhicules administratifs restreinte ou tout bonnement proscrite dans certaines divisions avec pour conséquence l'utilisation de véhicules personnels pour se rendre sur les lieux de formation, transporter le matériel de formation ou proposer desexercices de mise en situation au plus proche de la réalité de terrain.

Contrairement aux idées reçues être moniteur TPCI ce n'est pas une sinécure.

Être moniteur TPCI au sein de la direction régionale des Douanes de Dunkerque c'est plutôt :
- s'organiser en amont entre moniteurs pour que chaque agent de la Direction régionale des Douanes de Dunkerque puisse avoir son droit à la formation assouvi ;
- faire des remplacements de dernière minute pour éviter des annulations de séances ;
- assurer la formation et le suivi des stagiaires, nombreux au sein de la Direction.
- faire des choix arbitraires sur sa côte de service afin de minimiser ses pertes d'heures, notamment de nuit de dimanche et de jours fériés qui ont une répercussion immédiate sur la rémunération mensuelle ;
- dire adieu à 10 points de NBI sûreté avec le non cumul des NBI pour les moniteurs de la division du tunnel sous la Manche ;
- faire moins de services opérationnels donc moins de procédures contentieuses avec pour possible conséquence une limitation de ses chances d'avancement.
- être épié par certains chefs de service et se voir même reprocher son *goût trop prononcé* pour la formation des agents.

Un quotidien bien rempli pour quoi ?

10 points de NBI et une ACF moniteur s'élevant à 70 euros brut.
Ce mode de rémunération mis en place en 2016 est devenu obsolète il ne tient pas compte de la charge de travail qu'engendre l'augmentation des modules de formation TPCI et leurs contraintes qui en découlent au sein d'une direction régionale comme celle de Dunkerque où plus de 600 agents de la surveillance sont à former annuellement.

Stop ou encore ?

Sans amélioration des conditions de travail et de rémunération est-il encore viable de continuer la fonction de moniteur TPCI… la question est en droit d'être posée !
À l'heure où les oppositions à fonction sont devenus légion et que madame la directrice générale nous annonce « faire de la protection et de la sécurité des agents de la surveillance sa priorité ».
Nous vous demandons à madame la directrice générale de revoir urgemment et de manière pérenne les conditions de rémunération des moniteurs TPCI régionaux car nous considérons qu'à ce jour le compte n'y est plus.

La prise du sommeil ?

Ceci n'est pas une clé de bras...

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org
adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !